



Robot d'emboilage 9000 B/H



CHAMPAGNE GH MARTEL ET CIE

N° P.0327203.X.05

SEDAM - VALENTIN
Ets secondaire de MANGIN EGLY ENTREPRISES
13, Rue du Moulin à Vent
F-51200 EPERNAY

Tél : +33 3 26 56 99 99 - Fax : +33 3 26 56 41 13

Mail : sedam@sedam-valentin.fr

Sas au capital de 3 000 000 €

SIRET 402 671 440 000 46 – APE 4669B

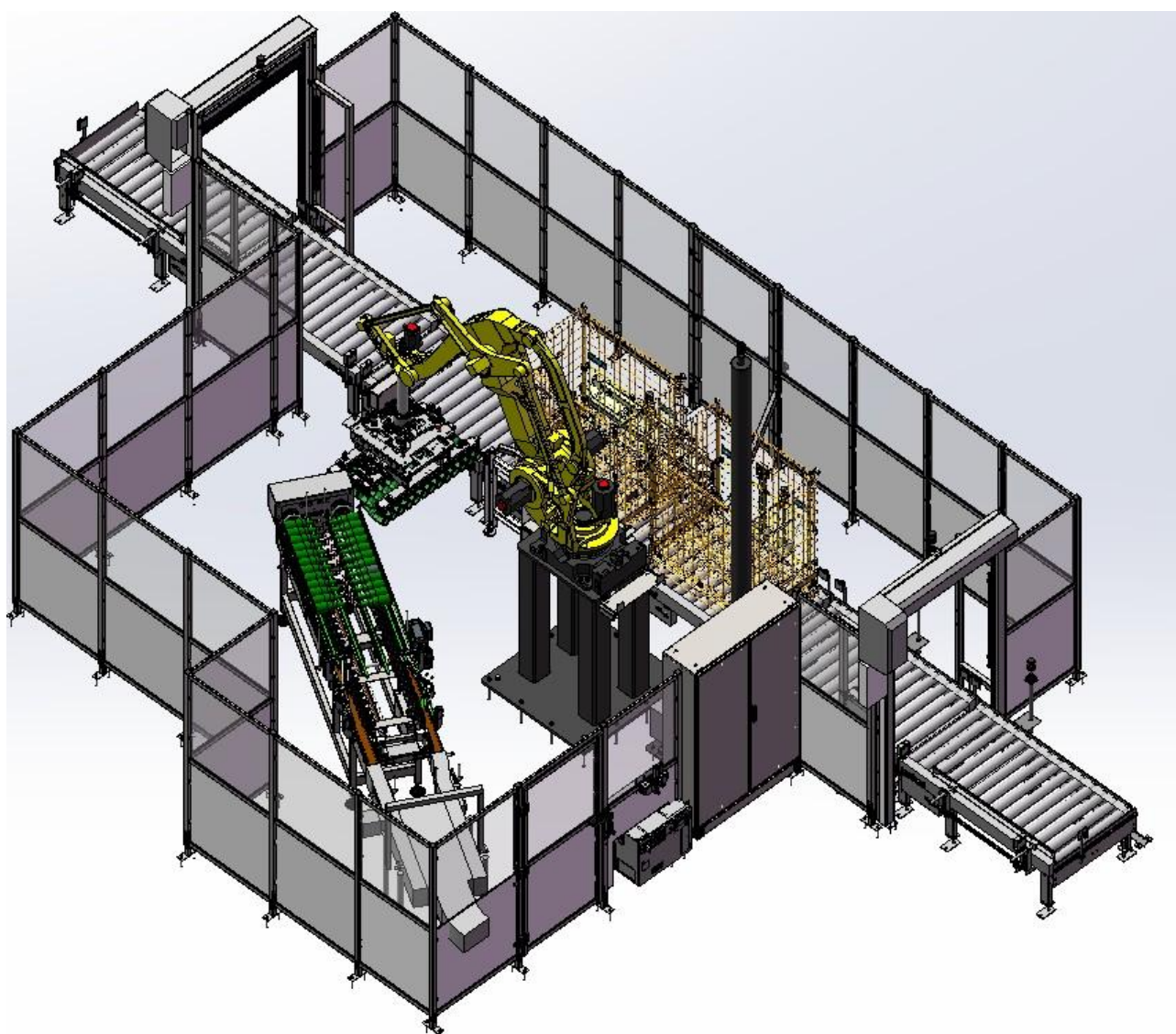
T.V.A FR 00 402 671 440

SOMMAIRE

1	DECLARATIONS	4
2	TRANSPORT – MANUTENTION	6
3	CONSIGNES DE SECURITÉ	6
4	INSTALLATION - RACCORDEMENT PHYSIQUE	8
5	SECURITE DU PERSONNEL	9
6	ENVIRONNEMENT	9
7	GARANTIE	10
8	EXCLUSIONS DE RESPONSABILITE	10
9	DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION	11
10	DESCRIPTIF DU FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION	14
11	CARACTERISTIQUES DETAILLEES	15
11.1	PLAN GENERAL DE L'INSTALLATION :	15
11.2	ENSEMBLE ROBOT FANUC M-410iC 315 / PLAN 04-052-962-0 :	16
11.3	UN OUTIL ROBOT DE PREHENSION / PLAN 04-052-852-0 :	158
11.4	DEUX RAMPES 12 BOUTEILLES POUR L'OUTIL / PLAN 04-052-854-0 :	159
11.5	DEUX RAMPES 13 BOUTEILLES POUR L'OUTIL / PLAN 04-052-857-0 :	159
11.6	UNE TABLE DE RELEVAGE DE BOUTEILLES / PLAN DE6010 :	20
11.7	EQUIPEMENT POUR TABLE DE RELEVAGE / PLAN DE6010 :	20
11.8	UNE LOCALISATION DE MISE EN REFERENCE DES CAISSES / PLAN 04-053-014-0 :	21
11.9	CONVOYEUR DE CAISSES / PLAN 21817 ET LOT 5B :	22
11.10	DEUX PORTES RIDEAUX ASSA ABLOY / PLAN 04-053-175-0:	23
11.11	UNE ARMOIRE ET UN FRL COMPLET AVEC VANNE CADENASSABLE DE SECURITE :	24
11.12	UNE BAIE ROBOT FANUC TYPE A :	25
11.13	UNE PROTECTION PERIPHERIQUE :	25
12	CARNET D'ENTRETIEN	276
13	MISE HORS SERVICE, DEMANTELEMENT :	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
14	ELIMINATION DES DECHETS :	31
15	NORMES PARTICULIERES DU COMMERCE :	33
16	ANNEXES	33
16.1	- SCHEMA ELECTRIQUE	33
16.2	- SCHEMA PNEUMATIQUE	33
16.3	– PLANS D'ENSEMBLES	33
16.4	– DOCUMENTATIONS CONSTRUCTEURS	33



Robot d'emboxage 9000 B/H





1 DECLARATIONS

DECLARATION DE CONFORMITE CE (Annexe IIA de la directive Machine 2006/42/CE)



Le constructeur :

**Société SEDAM-VALENTIN
13, Rue du Moulin à Vent
F 51200 EPERNAY**

Déclare que l'installation neuve désignée ci-après :

Robot d'emboxage 9000 B/H

Comprenant :

- Un robot FANUC M-410iC 315
- Un outil robot de préhension
- Deux rampes de 12 bouteilles pour l'outil
- Deux rampes de 13 bouteilles pour l'outil
- Une table de couchage de bouteilles
- Equipement pour table de relevage
- Une localisation de mise en référence des caisses
- Un ensemble de convoyeurs à rouleaux
- Deux portes rideau ASSA ABLOY
- Une armoire électrique et un FRL complet avec vanne cadenassable de sécurité
- Une baie robot FANUC Type A
- Une protection périphérique

N° de série :

P.0327203.X.05

N° d'affaire :

P.0327203.X.05

Année de fabrication :

2024

CMU :

- kg

Satisfait à l'ensemble des dispositions de la directive 2006/42/CE relative aux machines.



Satisfait de plus à l'ensemble des dispositions des autres directives pertinentes suivantes :

Directive CEM 2004/108/CE
Directive BT 2006/95/CE

La personne autorisée à constituer le dossier technique est :

Monsieur Laurent DARRE
13, Rue du Moulin à Vent
F 51200 EPERNAY

Fait à EPERNAY le : **26/09/2024**

LAURENT DARRE,
Chef d'entreprise

SEDAM
Ets sec. de MANGIN EGLY ENTREPRISES
13, rue du Moulin à Vent
51200 EPERNAY
Tél. 03 26 56 99 99 - Fax 03 26 56 41 13
SAS au capital de 3 000 000 euros
SIRET 402 671 440 00046 - APE 4669B
T.V.A. FR 00 402 671 440



2 TRANSPORT – MANUTENTION

TRANSPORT PAR ELEVATEUR OU TRANSPALETTE

Adapter l'appareil de manutention au type de la charge en fonction du poids, de l'encombrement et du parcours à réaliser.

Centrer le transpalette ou l'élévateur sous le châssis en veillant à l'avancer au maximum en vérifiant la stabilité correcte de la machine sur l'engin de manutention.

Lever la machine d'une valeur suffisante pour effectuer un roulage sans gêne.

Si le sol est en pente, utiliser un transpalette muni d'un dispositif de freinage et tester l'efficacité de ce dispositif avant d'exécuter la manœuvre.

Si le volume de la machine masque la visibilité vers l'avant, il est préférable de déplacer la charge en tirant.

Il convient de s'assurer, dans tous les cas, que la manœuvre, n'engendre de risques, ni pour le personnel, ni pour le matériel.

Il est préférable de travailler en binôme lors de la manutention des différents appareils.

3 CONSIGNES DE SECURITÉ

Ce matériel est conforme au décret transposant les directives européennes.

Notre installation est étudiée et conçue, afin de vous protéger au maximum de tout danger et notamment de toute pièce en mouvement : Chaque carter est indispensable et la législation impose la présence de tous les carters en marche normale.

Avant d'intervenir sur la machine :

- Pour un réglage
- Un graissage
- Démontage/Remontage
- Pour toute opération/inspection nécessitant l'ouverture d'un carter de protection

Il est impératif de :

- Mettre l'installation en mode manuel
- Mettre l'installation en arrêt complet (Arrêt d'urgence)
- Mettre l'installation hors tension en **manœuvrant le sectionneur, situé sur l'armoire électrique, en position "O" et en consignnant l'énergie électrique.**
- Mettre l'installation hors circuit pneumatique en **manœuvrant la vanne principale de sécurité et en la consignnant.**
- Laisser les portes d'accès sécurisées ouvertes pendant le temps de l'intervention.



Pour un nettoyage :

- Mettre l'installation en mode manuel
- Positionner les éléments à Mettre l'installation en arrêt complet (Arrêt d'urgence)
- Mettre l'installation hors tension en **manœuvrant le sectionneur, situé sur l'armoire électrique, en position "O" et en consignnant l'énergie électrique.**
- Mettre l'installation hors circuit pneumatique en **manœuvrant la vanne principale de sécurité et en la consignnant.**
- Laisser les portes d'accès sécurisées ouvertes pendant le temps de l'intervention.

Pour une bonne utilisation :

Pour utiliser, dans les meilleures conditions, votre matériel, respecter les différents points suivants.

- Une inspection de l'installation est nécessaire après chaque journée d'utilisation, afin d'assurer la non-présence de bris de verre ou autres corps étrangers dans les zones de guidages et de transmission.
- Un nettoyage hebdomadaire est recommandé.
- Les surpresseurs sont à proscrire car ils peuvent faire passer de l'eau au-delà des joints d'étanchéité et endommager, à terme, des parties mécaniques. Le matériel électrique risque d'être endommagé et les conditions de garantie ne pourraient être appliquées dans ce cas.

Respectez toujours les instructions fournies dans le présent manuel, en cas de doute, adressez-vous directement au constructeur.

Lisez attentivement ce manuel avant de procéder aux opérations de mise en marche, d'utilisation, d'entretien ou à d'autres interventions sur le matériel.

Il incombe à l'employeur ou au responsable de la sécurité de fournir les moyens de protection individuelle appropriés tel que gants, chaussures, compte tenu du fait que les normes de la directive 89/391/CEE et des directives connexes concernant la sécurité et l'hygiène sur le lieu de travail doivent être appliquées.

Avant de démarrer la machine, CONTRÔLER les éventuels défauts visibles sur les dispositifs de sécurité.

S'ASSURER QUE :

Il n'y ait pas d'objets étrangers comme outils, chiffons, etc. dans la zone de fonctionnement.
Les carters de protection sont fermés.

NE PAS UTILISER :

Les vêtements qui peuvent s'engager dans les parties en mouvement (ex : écharpe, foulard, bracelet, montre, anneaux, etc.)

UTILISER :

Des vêtements approuvés aux fins de la prévention des accidents du travail.
(Consultez votre employeur pour obtenir toutes informations relatives aux prescriptions de sécurité en vigueur et aux dispositifs de protection contre les accidents du travail).
Coiffe pour ceux ayant une longue chevelure.
Chaussures de sécurité, etc ...



ATTENTION

Le responsable de la machine doit suivre les lois sur la sécurité et la santé du personnel. Le responsable doit connaître les dispositifs de sécurité placés sur la machine et les modalités d'usage, et doit instruire les opérateurs, sur :

- Normes de sécurité et contre accident
- Normes spécifiées sur la machine
- Placement des commandes

Le responsable de la machine désigne les opérateurs autorisés au bon fonctionnement.

Suivre toujours les normes de sécurité et les instructions contenues dans ce livre technique, en cas de doute, adressez-vous directement au constructeur.

Avant d'utiliser le matériel, assurez-vous que toutes les conditions représentant un danger pour la sécurité ont été éliminées.

N'effectuez aucune intervention de réparation sans autorisation préalable.

Respectez les procédures indiquées pour l'entretien et l'assistance technique.

N'utilisez jamais d'essence, de solvants ou autres liquides inflammables ; utilisez en revanche des solvants autorisés en vente dans le commerce, ininflammables et non toxiques.

Pendant l'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage des pièces, protégez-vous les yeux à l'aide de lunettes munies de protections latérales. Limitez la pression à 2 bars maximum.

La société SEDAM-VALENTIN décline toute responsabilité conséquence à l'usage incorrect de la machine.

Le transport, le déchargement et le montage de la machine doivent être effectués seulement par du personnel spécialisé.

L'installation électrique d'alimentation doit être exécutée selon les normes actuelles. Vérifier périodiquement que les câbles électriques sont en parfait état.

4 INSTALLATION - RACCORDEMENT PHYSIQUE

L'installation est disposée en fin de la ligne de dégorgement. Le cariste vient positionner les caisses vides sur les convoyeurs à rouleaux pour l'emboxage. L'arrivée des bouteilles se fait grâce au convoyeur sur lequel est raccordé une table de séparation des bouteilles. Le robot d'emboxage vient prendre les bouteilles sur la table de couchage pour les déposer dans les caisses.

Les éléments de l'installation sont fixés au sol par des scellements chimiques ou goudjons mécaniques en quantité adaptée au besoin.

Les alimentations en énergie électrique et pneumatique, conformes aux normes en vigueur, sont connectées sur les arrivées du client et redistribuées à l'ensemble des éléments de l'installation via une armoire dédiée équipée d'organes de coupure et un FRL avec vanne de sécurité cadenassable.



5 SECURITE DU PERSONNEL

Le port des EPI est obligatoire pour tous les utilisateurs ou intervenants sur les machines.

Toutes personnes étrangères aux travaux sur le site sont à exclure.

L'emploi, l'entretien, les contrôles et la réparation des différents appareils du site sont permis seulement aux opérateurs habilités.

Quand les machines ne fonctionnent pas, celles-ci doivent être protégées des mouvements involontaires, il faut donc couper les alimentations en énergie électrique et pneumatique.

Toutes les opérations de contrôle, de lubrification, de réglage et d'entretien doivent être réalisées machine à l'arrêt, courant et air coupé.

Vérifier que les sécurités fonctionnent.

Prévenir du redémarrage du site après réparation, révision ou entretien et s'assurer de l'absence de personnel au sein d'installation.

Lors du fonctionnement de la machine, il est strictement interdit de paralyser ou shunter les dispositifs de protection et de sécurité.

L'opérateur doit obligatoirement transmettre les éventuels défauts de fonctionnement et ou de sécurité qu'il a pu déceler au service maintenance et/ou au service sécurité.

Ne pas intervenir sur l'installation en cours de fonctionnement, se tenir à distance des parties en mouvement.

6 ENVIRONNEMENT

Niveau de bruit inférieur à 80 dB en fonctionnement nominal (Mesure effectuée avec sonomètre CHAUVIN ARNOUX CA832).



7 GARANTIE

Le matériel est livré à l'utilisateur aux conditions valables au moment de l'achat et spécifiées sur le contrat de vente.



La garantie est **annulée** en cas de :

- Non-respect des normes de sécurité.
- Utilisation impropre du matériel (dépassement des limites d'utilisation).
- Démontage, modifications ou réparations faites par l'utilisateur sans l'autorisation du constructeur.

8 EXCLUSIONS DE RESPONSABILITE



Le matériel a été construit dans le respect des normes en vigueur en matière de prévention des accidents du travail. Par conséquent, le constructeur se considère comme étant dégagé de toute responsabilité en cas de :

- Utilisation impropre du matériel.
- Utilisation du matériel par un personnel n'ayant pas reçu une formation appropriée ou non autorisé.
- Installation non correcte.
- Défauts d'alimentation.
- Manque d'entretien.
- Modifications ou interventions non autorisées sur le matériel.
- Inobservation partielle ou totale des instructions.
- Utilisation de pièces détachées non originales ou non spécifiques pour le modèle.
- Evènements environnementaux exceptionnels
- Dépassement des limites d'utilisation prévues par cette présente notice
- Forçage des sécurités machines ou toute autre tentative consistant à frauder le système d'exploitation de la machine.
- Non-respect des consignes de sécurités.



9 DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

Principe de fonctionnement de l'installation :

L'installation est une cellule robotisée à 1 robot permettant d'automatiser l'emboxage des bouteilles en provenance de la ligne de dégorgement. Les caisses vides sont déposées sur les convoyeurs à rouleaux prévus à cet effet. La caisse est mise en référence par des vérins. Le robot effectue la préhension de 4 rangs sur la table de couchage et dépose les bouteilles dans la caisse. Une fois la caisse pleine, elle est libérée par les vérins et finit de translater. La porte rapide s'ouvre et la caisse pleine est évacuée sur un convoyeur à rouleaux pour être ensuite reprise par le cariste. La cadence nominale de l'installation est de 9000 b/h.

L'installation n'est prévue que pour traiter les formats de caisse suivants :

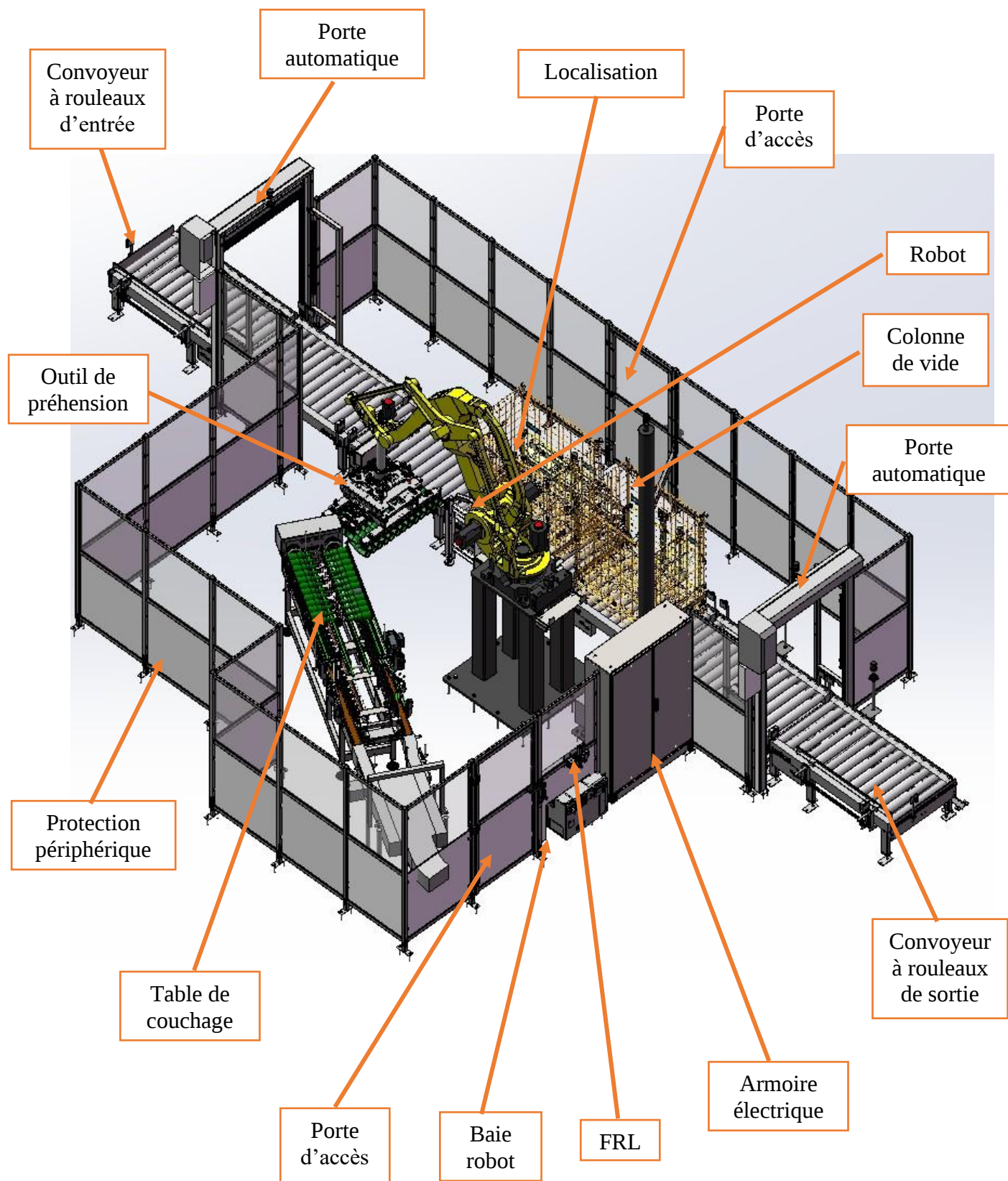
- Box bouteilles « standard » 650 bouteilles :
 - 13 couches de 50 bouteilles
 - Rangement : 13/12-12/13
 - Pas de rangement : 89 mm

L'installation n'est prévue que pour traiter les formats de flacons suivants :

- Bouteille 75 Cl Standard Ø89

Constitution de l'installation :

- a. Un robot FANUC M-410iC 315
- b. Un outil robot de préhension
- c. Deux rampes de 12 bouteilles pour l'outil
- d. Deux rampes de 13 bouteilles pour l'outil
- e. Une table de relevage de bouteilles
- f. Equipement pour table de relevage
- g. Une localisation de mise en référence des caisses
- h. Un ensemble de convoyeurs à rouleaux
- i. Deux portes rideaux ASSA ABLOY
- j. Une armoire électrique et un FRL complet avec vanne cadenassable de sécurité
- k. Une baie robot FANUC Type A
- l. Une protection périphérique





Données techniques générales :

Tension d’Alimentation	V	400
Tension de commande	V	24
Puissance Electrique	kW	-
Type Départ	A	-
Automate		-
Logique Automate		Ladder
Consommation Air comprimé	NL/H	
Pression Alimentation Air	Bars	
Consommation Eau	M³/H	
Niveau sonore	dB	<80
Poids	Kg	-
Type de raccordement	Electricité	-
	Air	
	Eau	



10 DESCRIPTIF DU FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION

En phase de production :

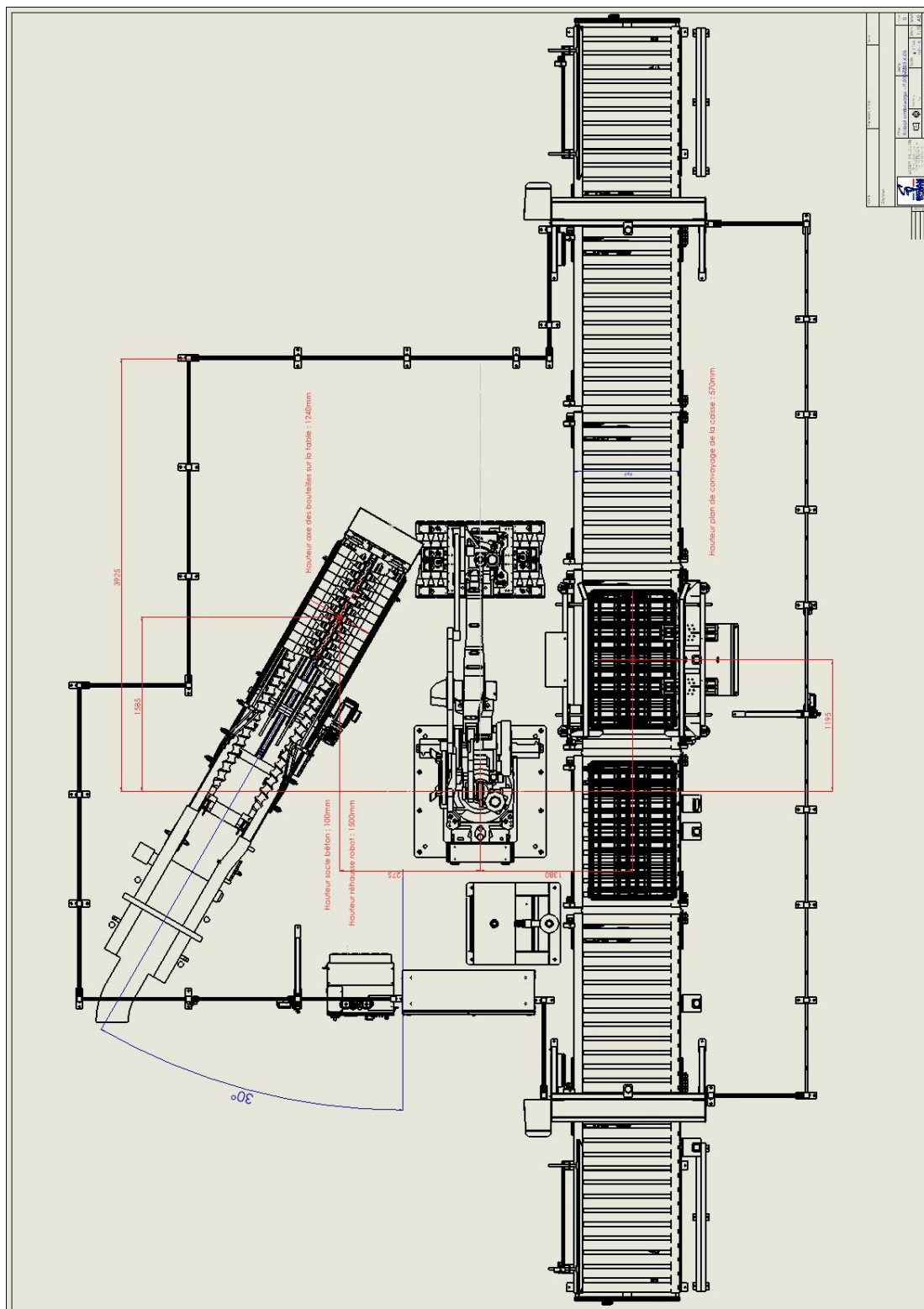
- L'opérateur, à l'aide d'un chariot élévateur ou autre système de manutention adapté, doit charger une caisse vide sur le convoyeur à rouleaux d'entrée prévu pour les accueillir et décharger les caisses pleines du convoyeur à rouleaux de sortie.
- Les convoyeurs à rouleaux sont équipés de portes automatiques et barres immatérielles pour permettre à l'installation de fonctionner lors d'un changement de caisse car elles empêchent l'opérateur d'accéder à l'intérieur de la cellule robot.
- Lorsque les conditions de présence des caisses sont valides, le robot peut commencer son cycle d'emboxage et prendre des bouteilles sur la table.
- Pour cette opération, le robot est équipé avec un préhenseur spécifique au type de flacon de la phase de production. Il embarque un système de préhension par le vide (ventouses). Un ensemble de vacuostats permet de vérifier la présence d'une couche complète et de valider la bonne prise de cette dernière.
- La bonne prise validée, le robot va la déposer dans la caisse.
- Les flacons arrivent de la ligne de dégorgeement sur une table d'accumulation à 3 voies, elle-même alimente la table de couchage.

Le cycle plus détaillé est disponible dans le mode opératoire associé à cette installation.

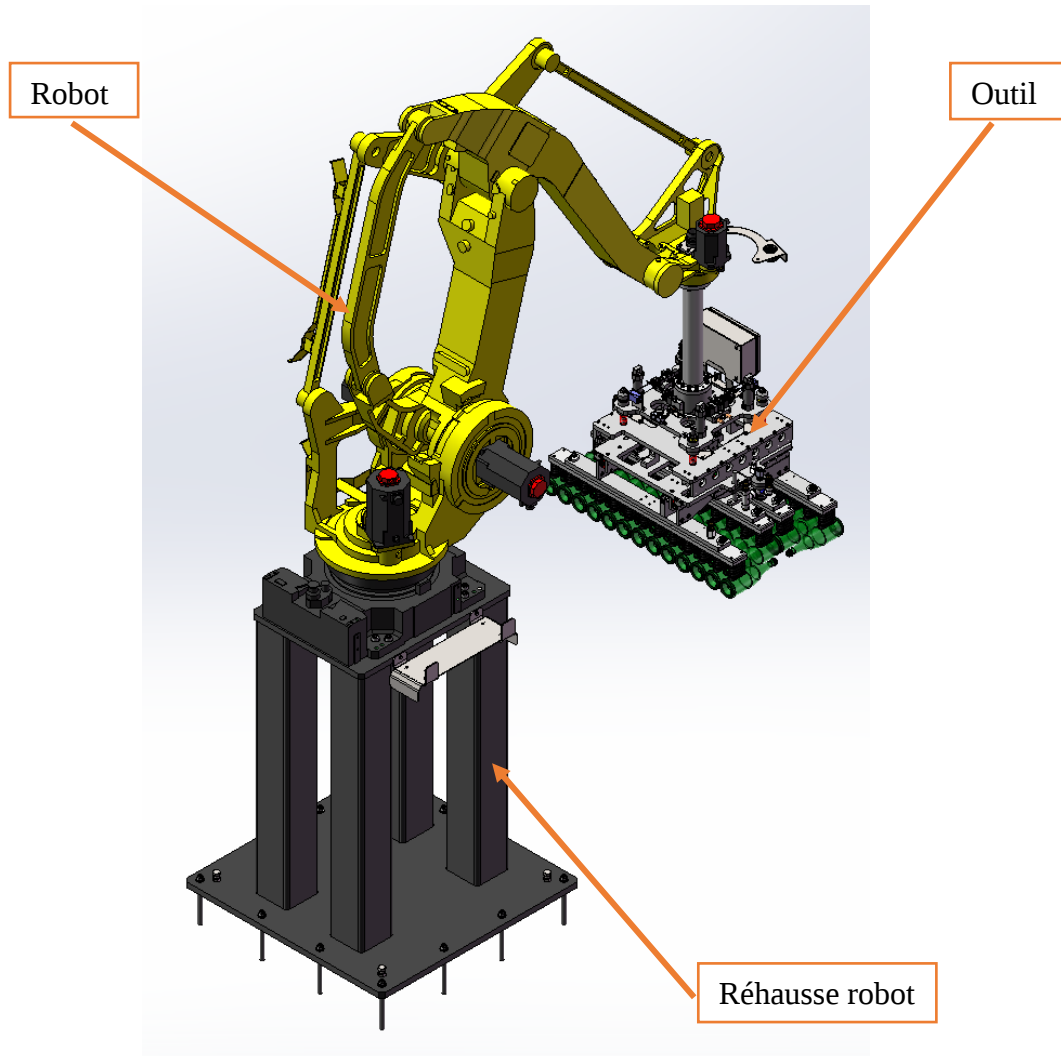
11 CARACTERISTIQUES DETAILLEES

Plan général de l'installation :

Le numéro de plan d'ensemble de l'implantation pour cette affaire est **P.0327203.X.05**.



a. Ensemble robot FANUC M-410iC 315 / PLAN 04-052-962-0



- Robot FANUC M-410iC 185.
- Alimentation logique et électrique via baie robot FANUC type A.
- Alimentation pneumatique via un faisceau LEONI.
- Pompe à vide 100m³/h BECKER U 5.101.
- Équipé d'un outil boulonné sur le poignet du robot. Système de détection des collisions, vacuostats et équipements de gestion du vide embarqués sur le porte-outil.
- Livret d'intégration FANUC donnant les caractéristiques techniques du robot en annexe de cette notice.



Robot 4 axes

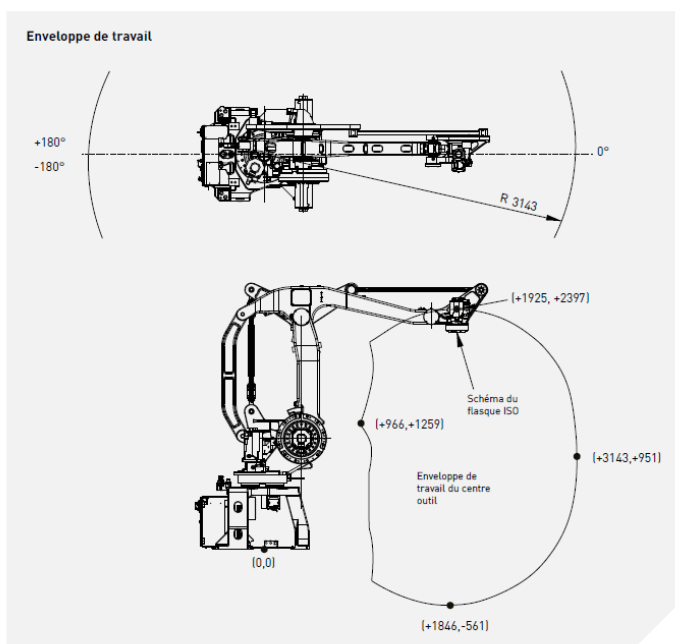
- Marque FANUC type M-410iC/315
- Capacité de charge au poignet 315 kg.
- Rayon d'action 3143 mm
- Masse de l'unité mécanique à vide : 1600 (1300) Kg

M-410iC/315 (Poignet creux)

Charge admissible
au poignet: **315 kg**

Rayon:
3143 mm

Axes	Répétabilité (mm)	Masse unité mécanique (kg)	Rayon (°)						Vitesse de mouvement(°/s)						J4 Moment/ Inertie (Nm/kgm²)	J5 Moment/ Inertie (Nm/kgm²)	J6 Moment/ Inertie (Nm/kgm²)
			J1	J2	J3	J4	J5	J6	J1	J2	J3	J4	J5	J6			
4	± 0.05	1600 (1300)	360	144	136	720	-	-	90	100	110	195	-	-	155	-	-



Robot	M-410iC/315
Empreinte au sol [mm]	1094 x 945 (806 x 610)
Fixation au sol	•
Fixation à l'envers	-
Fixation au mur ou en angle	-
Contrôleur	R-30iB Plus
Armoire Open Air	-
Armoire Mate	-
Armoire Taille A	•
Armoire Taille B	○
iPendant Touch	•
Raccordements électriques	
Tension 50/60Hz triphasée [V]	380-575
Tension 50/60Hz monophasée [V]	-
Consommation d'énergie moyenne [kW]	1
Services intégrés	
Signaux entrée/sortie intégrés sur l'axe 3 [prise EE]	8/8
Alimentation d'air intégrée	1
Environnement	
Niveau sonore [dB]	75.3
Température ambiante [°C]	0-45
Protection	
Indice de protection / en option	IP54
Poignet et bras J3 standard / en option	IP54

• Standard ○ Sur demande - Non disponible [] avec option matériel ou logiciel

MDS-03849 - FR - V2-04/2024 Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications techniques sans préavis. Tous droits réservés. ©2024 FANUC Europe Corporation

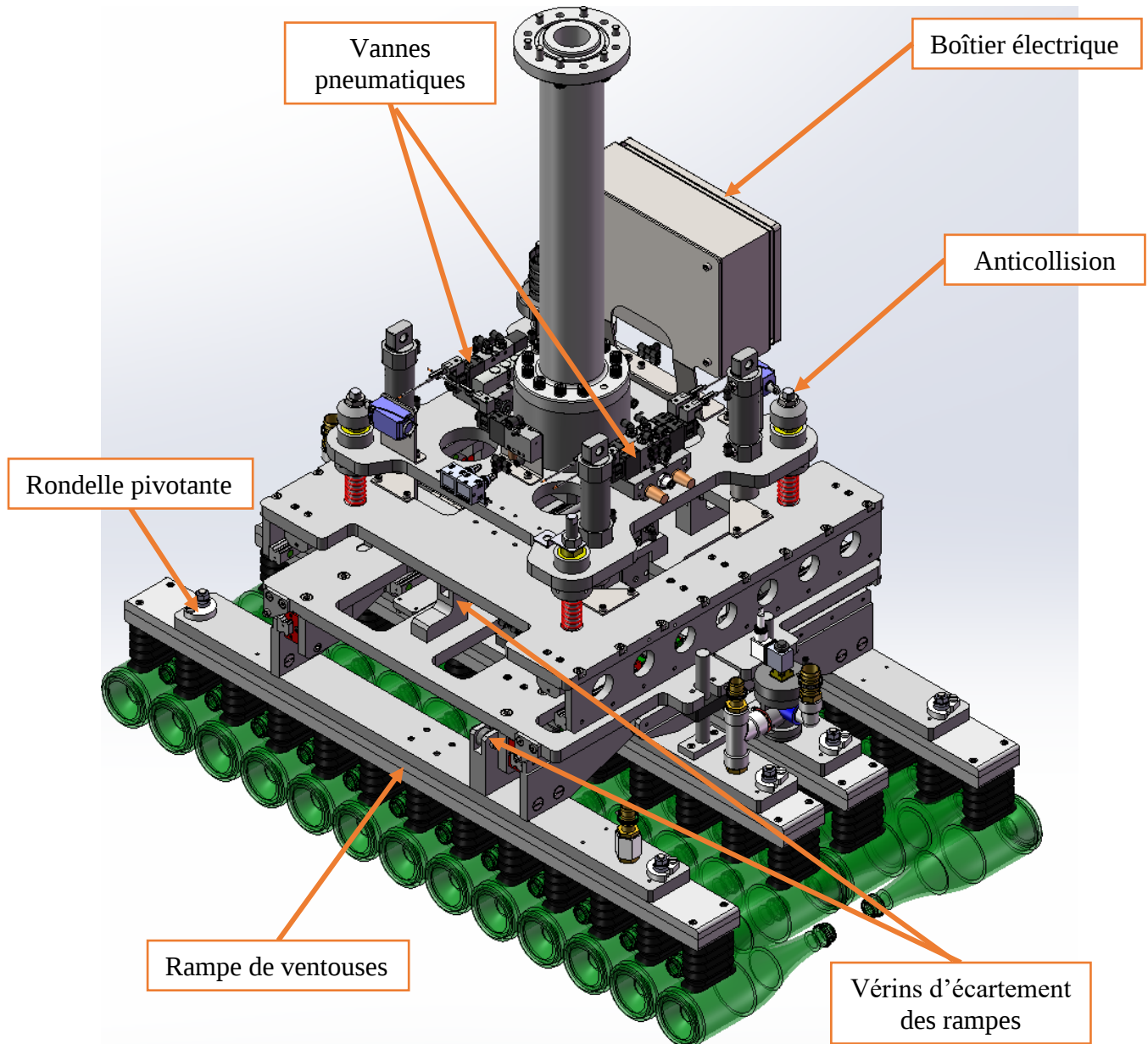
Equipements

- Socle support robot en acier peint
- Pompe à vide
- Accastillage (faisceaux électrique et pneumatique)
- Plaque de base dimensions 1200x1200 mm mini

Installation

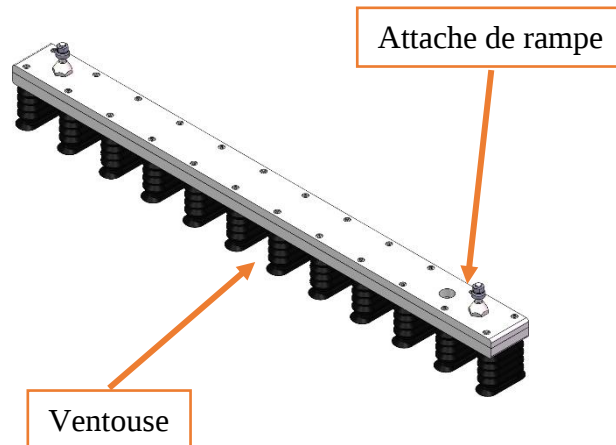
- Le sol bétonné (25Mpa) doit avoir une épaisseur minimum de 250mm.

b. Un outil robot de préhension / PLAN 04-052-852-0



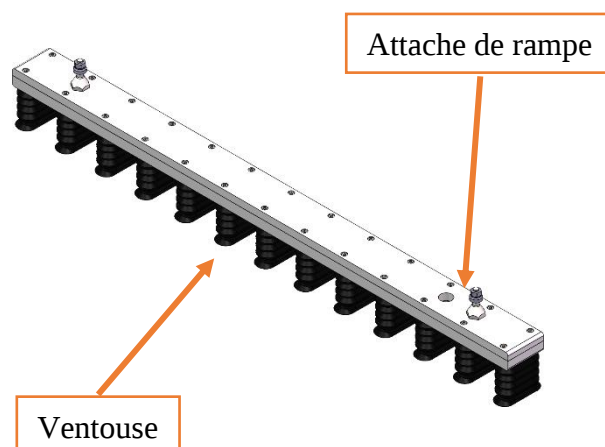
- Outil principalement en aluminium anodisé et PE.
- Equipé d'un système anticollision pour sécuriser la prise sur la table et la dépose dans la caisse.
- Rampes de ventouses interchangeables manuellement suivant le format.
- Les rampes sont montées sur glissières afin de passer de l'entraxe de prise de bouteille sur la table de couchage à l'entraxe de dépose dans la caisse.
- Ecartement/resserrage des rampes réalisé à l'aide de vérins.
- Ventouses équipées d'un système de contrôle de vide par vacuostat.
- Système de contre-soufflage pour une pose en douceur des bouteilles.

c. Deux rampes 12 bouteilles pour l'outil / PLAN 04-052-854-0



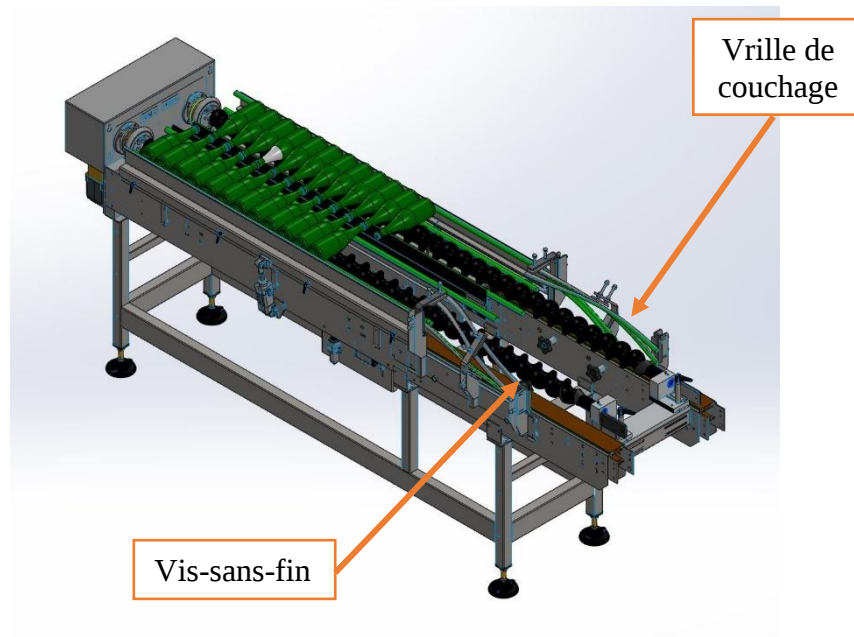
- Rampes alu interchangeable manuellement par un système de rondelles pivotantes
- Rampes Bouteille Ø89 : 2 rampes de 12 ventouses

d. Deux rampes 13 bouteilles pour l'outil / PLAN 04-052-857-0



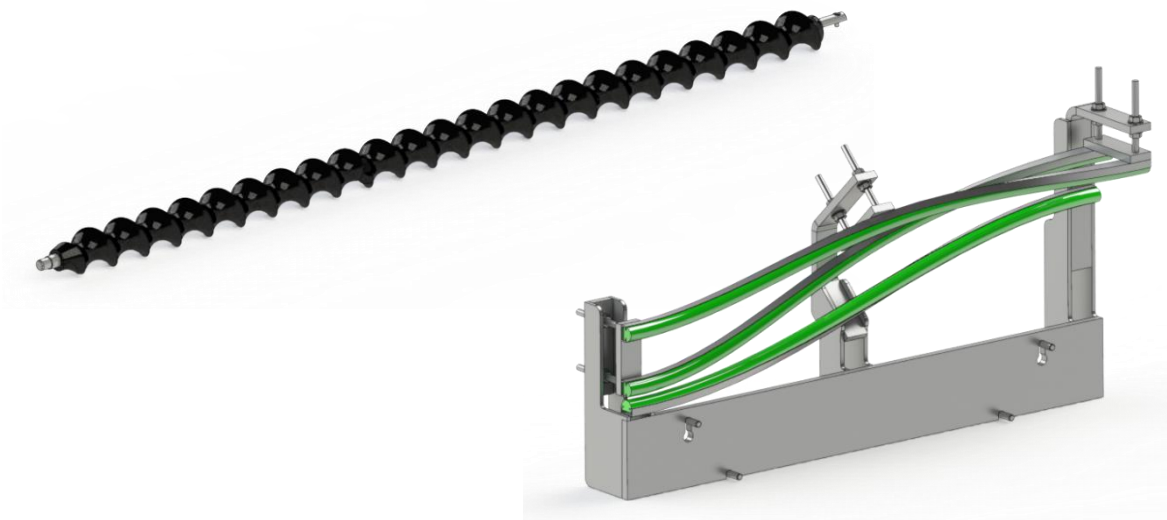
- Rampes alu interchangeable manuellement par un système de rondelles pivotantes
- Rampes Bouteille Ø89 : 2 rampes de 13 ventouses

e. Une table de couchage de bouteilles / PLAN DE6010

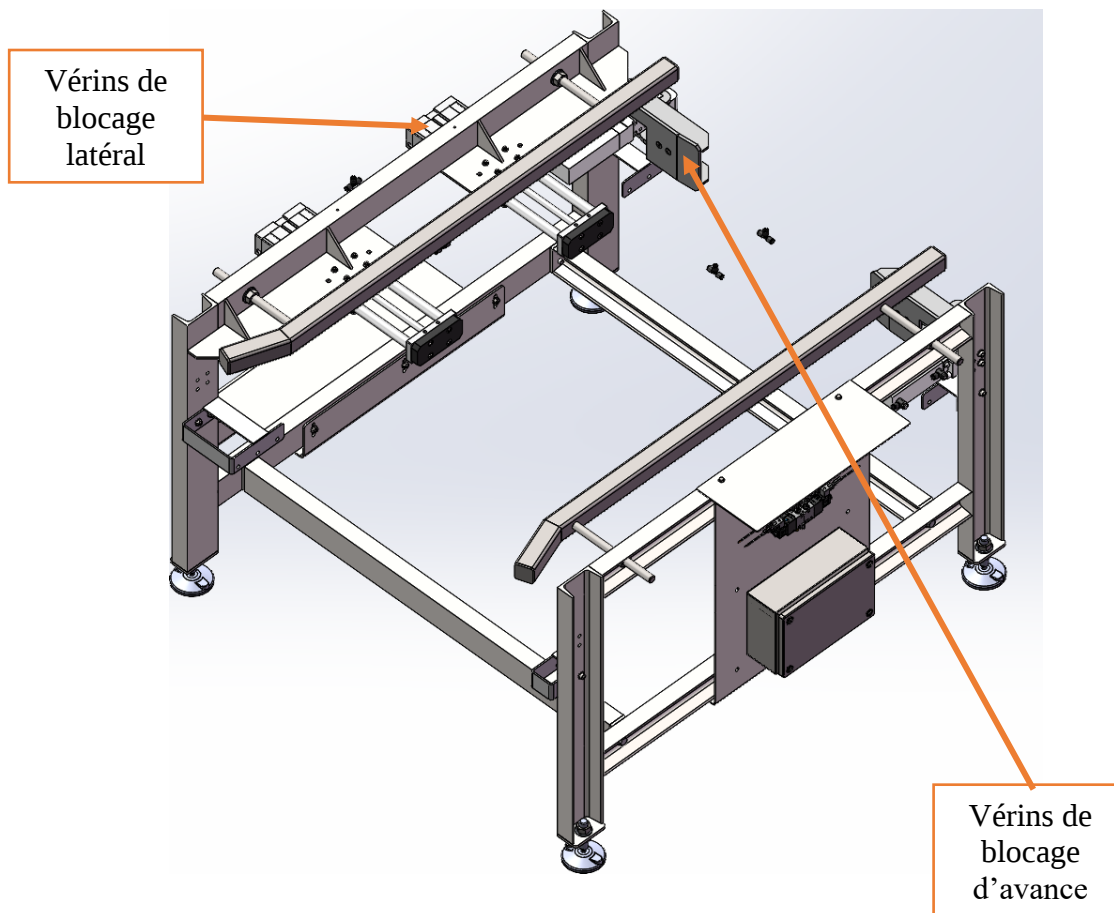


- Conception BOBARD.
- Châssis inox en tube de 50x50x3 et 50x100x3.
- Longerons de convoyeur en tôle inox de 3mm.
- La vis et la vrille de couchage sont facilement interchangeables pour changement rapide de production.
- Les motoréducteurs sont de marque SEW-USOCOME et sont gérés par variateur.
- Les bouteilles sont introduites dans une vrille par l'intermédiaire d'une vis sans fin et couchées. Un capteur monté sur l'arbre moteur compte le nombre de rotation et ainsi le nombre de bouteilles. L'ensemble est motorisé par un motoréducteur piloté par un variateur (Voir documentation BOBARD).

f. Equipement pour table de couchage / PLAN DE6010

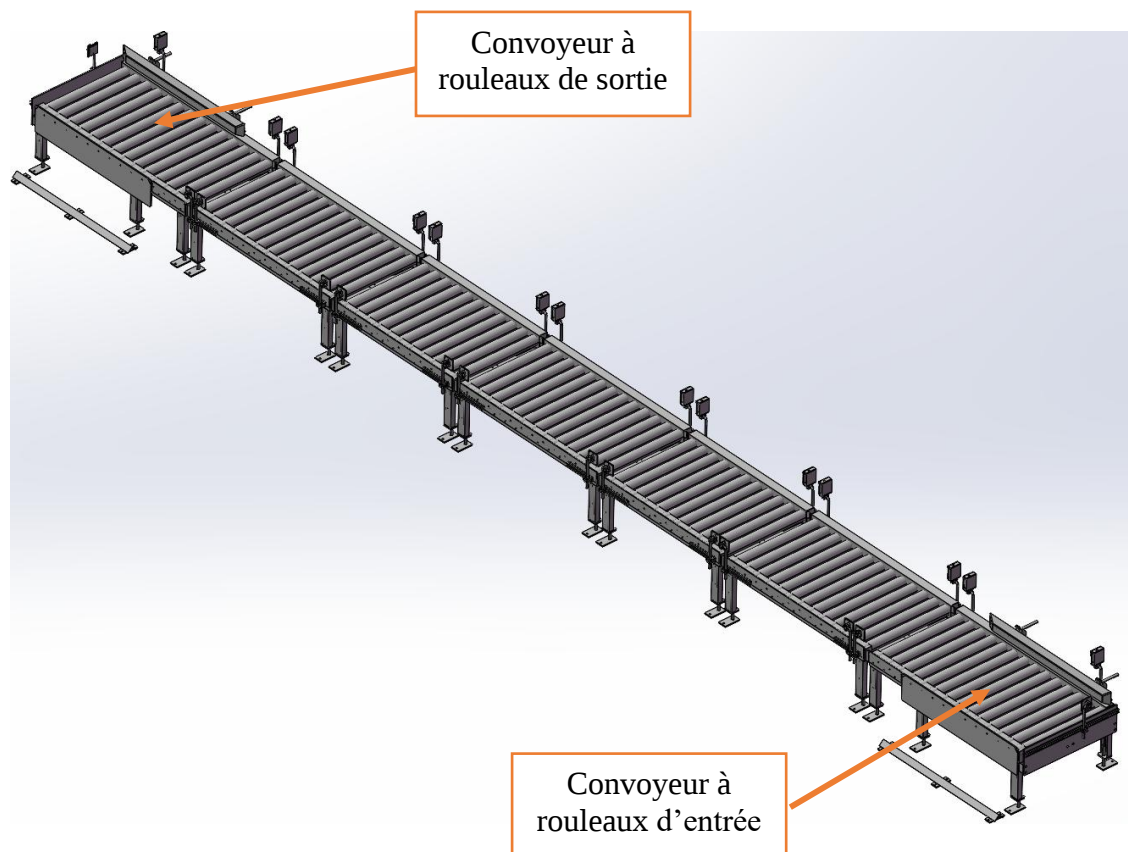


g. Une localisation de mise en référence des caisses / PLAN 04-053-014-0



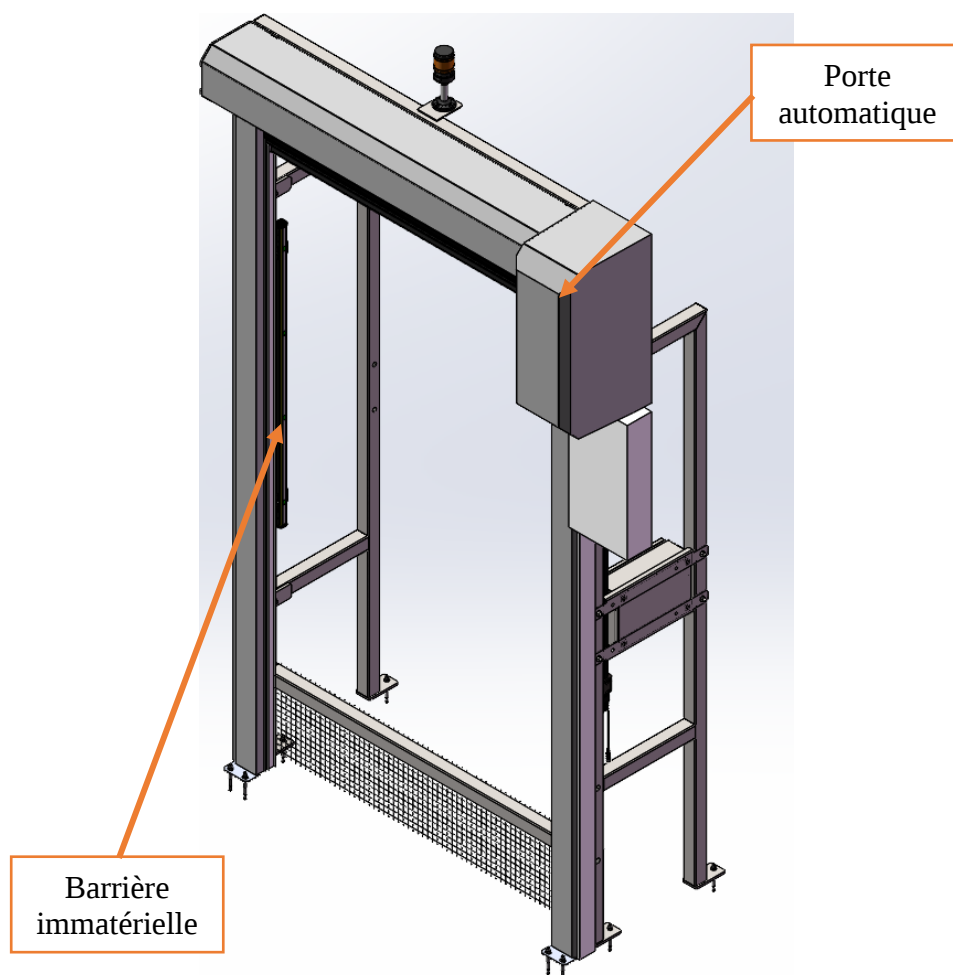
- Localisation en acier (S235JR) peint avec fixations au sol.
- Guides latéraux en inox

h. Convoyeurs de caisses / PLAN 21817 et lot 5B



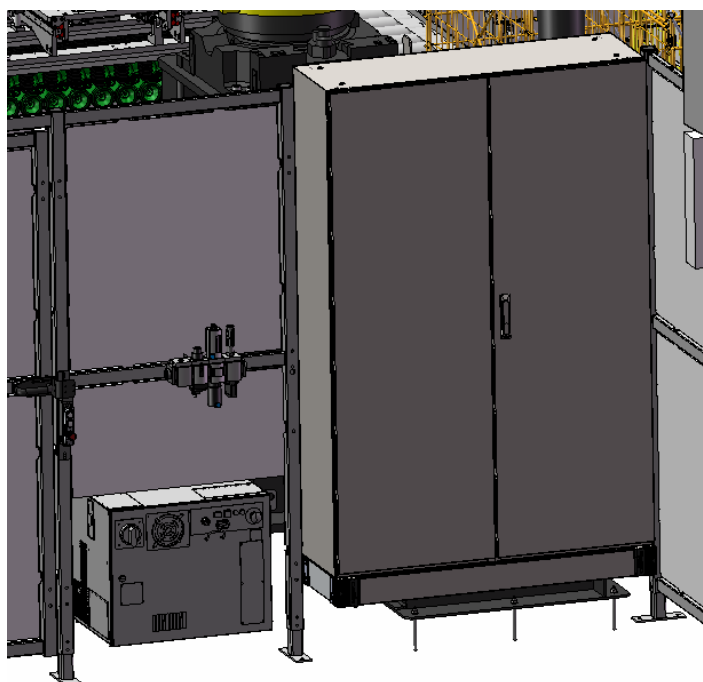
- Conception BOBARD.
- Châssis et longerons de convoyeur en acier peint.
- Les motoréducteurs sont de marque SEW-USOCOME et sont gérés par variateur.

i. Deux portes rideaux ASSA ABLOY / PLAN 04-053-175-0

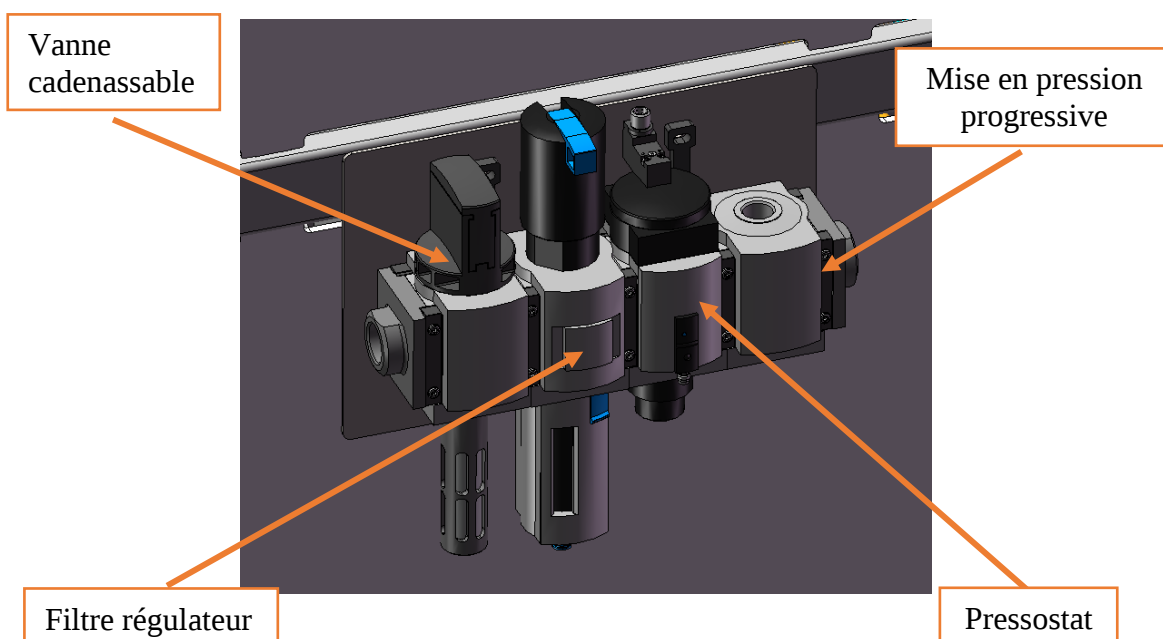


- Portes rapides en PVC souple avec grande fenêtre transparente.
- Modèle RAPIDPROTEC 300.
- Voir documentation ASSA ABLOY des portes en annexe de cette notice.

j. Une armoire électrique et un FRL complet avec vanne cadenassable de sécurité



- Armoire inox SCHNEIDER H1800xL1200xP400 sur socle H200
- Voir documentation complémentaire dans le mode opératoire

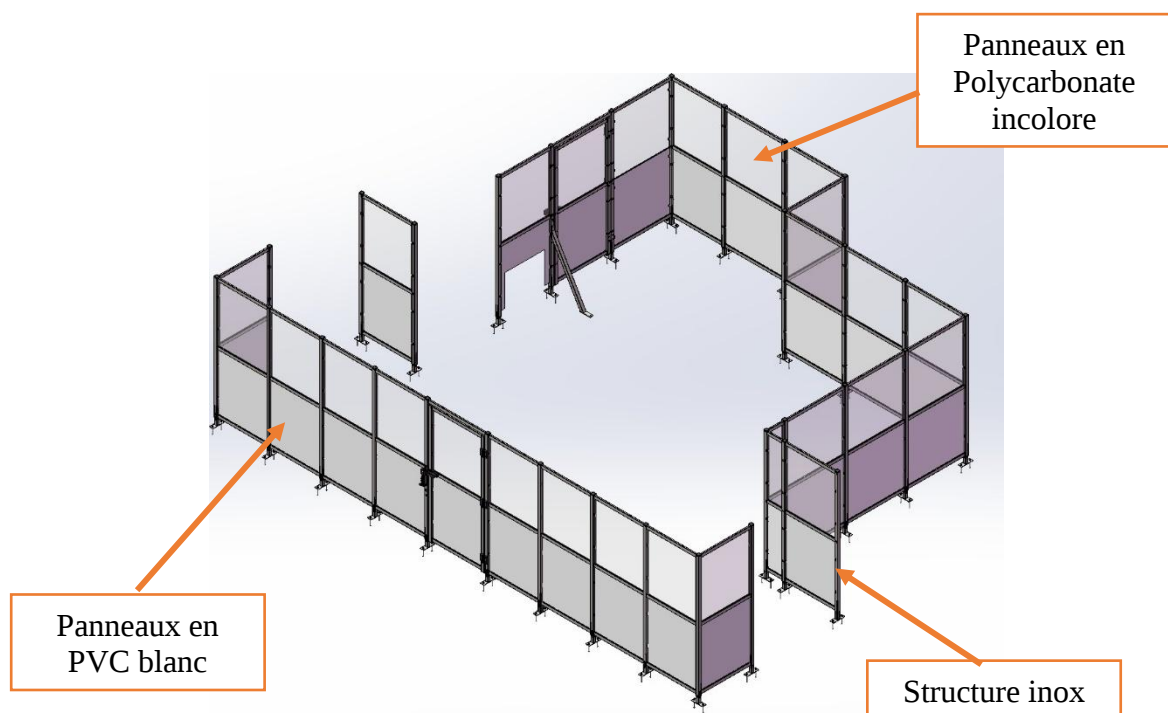


k. Une baie robot FANUC Type A



- Baie réhaussée sur roulettes.
- Accessible depuis l'extérieur de la cellule robotisée.
- Voir documentation FANUC des baies de Type A en annexe de cette notice.

l. Une protection périphérique ERPI



Autour des localisations :

- Structure en inox
- Panneaux en Polycarbonate incolore en partie supérieure
- Panneaux en PVC blanc en partie inférieure



Liste des sous-ensembles :

Sous-ensembles P.0327203.X.05			
Nom	Révision	CONFIG	Description
04-052-962-0	0	Emboxage	ENS ROBOT
04-052-012-0	0	0	ENS SUPPORT DE CABLE ROBOT
04-052-890-0	0	0	ENS FIXATION TUYAU DE VIDE
04-052-852-0	0	Emboxage	ENS OUTIL 4 RANGS
04-052-848-0	0	0	ENS PLATINE GUIDAGE RAMPES EXTERIEURES
04-052-851-0	0	0	ENS PLATINE GUIDAGE RAMPES INTERIEURES
04-052-853-0	0	0	ENS SUPPORT RAMPES INTERIEURES
04-052-854-0	0	0	RAMPE AMOVIBLE 12 BOUTEILLES Ø89
04-052-857-0	0	0	RAMPE AMOVIBLE 13 BOUTEILLES Ø89
04-052-860-0	0	0	ENS SUPPORT RAMPES EXTERIEURES
04-052-886-0	0	Emboxage	ENS PARTIE SUPERIEURE
04-053-014-0	0	0	ENSEMBLE SERRAGE CAISSE EMBOXAGE
04-053-015-0	0	0	ENSEMBLE CHASSIS SERRAGE CAISSE
04-053-175-0	0	Droite	ENS PORTE AUTO EMBOXAGE DROITE
04-053-175-0	0	Gauche	ENS PORTE AUTO EMBOXAGE GAUCHE
04-053-204-0	0	0	ENS LECTURE RFID FIXE
04-053-517-0	0	0	ENS PROTECTION PERIPHERIQUE EMBOXAGE
04-040-279-1	0	0	ENSEMBLE 1 SECURITE D'OUTIL



12 CARNET D'ENTRETIEN

MANUEL DE MAINTENANCE ENTRETIEN & GRAISSAGE



<u>Lors d'une visite</u> <u>Lors d'un entretien</u> 	<u>Type Equipement</u> ☐ ☐ <u>ROULEMENTS :</u> Vérification de l'état général des roulements (libre rotation, jeux internes, oxydation). Lubrification à la graisse au savon de lithium et huile minérale de base dans la plage de températures -30° à +100°C. Dans le cas d'exigences élevées, utiliser une graisse basée sur des huiles de synthèse. <u>Type de graisse :</u> Nous préconisons l'utilisation d'une graisse au savon de lithium KP2K selon DIN 51825, par exemple : - SHELL RETINAX A - SHELL ALVANIA EP2 - ELF EPEXA 2 - MOBILLUX EP2 - VALVOLINE 100 - CASTROL SPEEROL EPL2 - FINA MARSON EPL2
---	---

Périodicité de visite				
☐ Heures	☐ Jours	☐ Semaines	☒ Mois	☐ 3 mois

Périodicité d'entretien				
☐ Jours	☐ Semaines	☒ Mois	☐ 3 mois	☐ 6 mois

Dates	Opérations de maintenance



	<u>Type Equipement</u>
<u>Lors d'une visite</u> ☞ <u>Lors d'un entretien</u> ☞	☐ ☐ MOTORISATION :  Suivant le type de moteur, se référer à la notice technique du constructeur (consultation sur Internet de la documentation technique du constructeur).

Périodicité de visite
☐ Heures ☐ Jours ☐ Semaines ☒ Mois ☐ 3 mois

Périodicité d'entretien
☐ Jours ☐ Semaines ☒ Mois ☐ 3 mois ☐ 6 mois

Dates	Opérations de maintenance

	<u>Type Equipement</u>
<u>Lors d'une visite</u> ☞ <u>Lors d'un entretien</u> ☞	☐ ☐ <u>PALIERES LISSES :</u>  Vérification de l'état général des paliers (jeux internes, oxydation). Les paliers lisses possèdent d'excellentes propriétés de fonctionnement à sec et n'exigent pas de lubrification. En procédant à des appoints périodiques de graisse, qui renforcent l'étanchéité ou protègent de la corrosion la surface de glissement de l'élément associé, on tend à augmenter la durée de vie du palier. Il est recommandé d'utiliser des graisses au lithium résistant au vieillissement ou, pour les températures de fonctionnement supérieures à 80°C, des graisses au silicone. Les graisses contenant des additifs solides tels que le bisulfure de molybdène, ne conviennent pas.

Périodicité de visite				
☐ Heures	☐ Jours	☐ Semaines	☒ Mois	☐ 3 mois

Périodicité d'entretien				
☐ Jours	☐ Semaines	☒ Mois	☐ 3 mois	☐ 6 mois

Dates	Opérations de maintenance

	<u>Type Equipement</u>
<u>Lors d'une visite</u>  <u>Lors d'un entretien</u> 	☐ ☐ <u>PNEUMATIQUE :</u>    Vérification des organes de filtration et de lubrification. Vérification de l'état général des actionneurs pneumatiques. Purge des godets : Si besoin journalier. Complément de lubrifiant dans la cuve du groupe de conditionnement d'air.

Périodicité de visite				
☐ Heures	☐ Jours	☐ Semaines	☒ Mois	☐ 3 mois

Périodicité d'entretien				
☐ Jours	☐ Semaines	☒ Mois	☐ 3 mois	☐ 6 mois

Dates	Opérations de maintenance



13 MISE HORS SERVICE, DEMANTELEMENT

La **non-utilisation** de la machine implique son inactivité, il est donc conseillé de :

- La débrancher de son alimentation électrique et de tout autre branchement sur d'autres machines.
- Nettoyer et/ou lubrifier ses pièces tournantes.
- La couvrir avec une toile imperméable, la mettre dans un endroit abrité des agents atmosphériques.

En cas de **démantèlement** :

- **Retirer les moteurs/réducteurs, etc.**
- **Retirer les câbles électriques.**
- **Retirer les courroies et les pièces en caoutchouc et en plastique.**

EVALUER LA CLASSIFICATION DES COMPOSANTS SELON LE DEGRE D'ELIMINATION SUR LA BASE DES DISPOSITIONS EN VIGUEUR DANS SON PAYS.

Il est rappelé qu'il faut considérer comme des déchets spéciaux et donc pouvant être éliminés uniquement dans les points de ramassage autorisés :

HUILES - LUBRIFIANTS PRODUITS CHIMIQUES - BATTERIES

Toutes les pièces de la machine en matériau ferreux peuvent être éliminées dans les différents centres de ramassage spécialisé.

14 ELIMINATION DES DECHETS

Ce paragraphe décrit les différents types de déchets pouvant être générés pendant la durée de vie de la machine :

- ☐ **Huiles, graisses ou solvants.**
- ☐ **Chiffons ou papiers imbibés de diluant ou d'autres substances utilisées pour le nettoyage des différents organes de la machine.**

DE TELS DECHETS, S'ILS SONT DISPERSES DANS L'ENVIRONNEMENT, PEUVENT PROVOQUER DES DOMMAGES



ATTENTION !!!

L'ELIMINATION DES DECHETS DOIT ETRE EFFECTUEE EN RESPECTANT LES NORMES DE LA LEGISLATION EN VIGUEUR DANS LE LIEU ET LE PAYS OU EST INSTALLEE LA MACHINE.



DECHETS SPECIAUX

Il faut considérer comme des déchets spéciaux :

- Les résidus provenant d'activités industrielles, agricoles, artisanales, commerciales et de services qui, par leur qualité ou leur quantité, ne sont pas considérés comme assimilables à des déchets urbains.*
- Les machines et les appareils détériorés et obsolètes.*
- Les véhicules à moteur et leurs pièces hors d'usage.*

DECHETS TOXICO-NOCIFS

Il faut considérer comme des déchets toxiques et nocifs tous les déchets qui contiennent des ou sont contaminés par les substances indiquées à l'annexe du Décret Présidentiel 915/52 mis en application par les Directives 75/442/CEE et 768/319/CE.

STOCKAGE PROVISOIRE

Le stockage provisoire de tous les déchets toxiques et nocifs sont admis si l'élimination de ceux-ci est prévue au moyen d'un traitement et/ou stockage définitif. Dans tous les cas, il faut respecter les lois en vigueur dans le pays de l'utilisateur dans le cadre de la protection de l'environnement.

CARACTERISTIQUES DES CONTENEURS

Les récipients fixes et mobiles, destinés à contenir des déchets toxiques et nocifs doivent posséder les conditions de résistance requises concernant les propriétés chimiques et physiques et les caractéristiques de dangerosité des déchets contenus. Les récipients dans lesquels sont conservés les produits, les matières dangereuses ou nocives, doivent, dans le but de faire connaître la nature de leur contenu, porter des indications et des marques comme celles qui sont indiquées dans les figures ci-dessous.



OBLIGATIONS D'ENREGISTREMENT

En fonction de ce qui est prévu par le Décret Présidentiel du 23 août 1982 concernant la mise en application de la Directive 75/439/CEE concernant l'élimination des huiles usées, les registres de chargement / déchargement doivent être tenus par toutes les sociétés qui génèrent des déchets spéciaux ou toxiques et nocifs provenant du travail industriel et artisanal.

ELIMINATION

Le retrait des déchets spéciaux et/ou toxiques et nocifs doit être confié, avec un contrat, à des entreprises expressément autorisées et ceux qui effectuent matériellement le transport doivent être en possession des autorisations prescrites et doivent être inscrits au tableau des transporteurs.



15 NORMES PARTICULIERES DU COMMERCE

Le constructeur joint en annexe à ce présent manuel les certifications et/ou les déclarations reçues du fournisseur en copie authentifiée.

16 ANNEXES

- Schéma électrique

Voir carnet électrique

- Schéma pneumatique

Voir carnet pneumatique

- Plans d'ensembles

P.0327203.X.05 et sa nomenclature générale
Autres plans cités dans cette notice

- Documentations constructeurs

FANUC
MARCEAU
ASSA ABLOY
BECKER
BOBARD